

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 02 Juillet 2018

→Etaient présents : Mr Laporte Régis, Maire, Mr Neiryck José, Mr Demey Vincent, Mme Vansteenkiste Marine et Mr Francke Stéphane, adjoints au maire.

Mr Deroo Maurice, Mme Dequidt Brigitte, Mr Havet Pierre-André, Mme Meesemaeker Laurence, Mr Picotin Gaetan, Mme Ioos Ludivine, Mme Vanhersel Valérie et Mme Pesch Julie, conseillers municipaux.

→Etaient excusés : Mme Pruvost Sonia a donné pouvoir à Mme Ioos Ludivine, Mr Poillon Jean-Claude a donné pouvoir à Mr Havet Pierre-André, Mme Hullaert Claudie-Anne à Mr Francke Stéphane et Mr Dupon Fabien a donné pouvoir à Mr Demey Vincent.

→Etait absente : Mme Secq Hélène.

POINTS FINANCIERS :

1/ Révision de l'allocation fournitures scolaires en faveur de l'école du Val d'Yser :

Le budget primitif de 6358 € inscrit sur la ligne des fournitures scolaires s'avère insuffisant pour la rentrée scolaire de 2018-2019 car 14 élèves supplémentaires arrivent à l'école. De plus, la méthode de lecture est modifiée pour les élèves de CP, nécessitant l'achat de nouveaux manuels et matériel pédagogique pour l'enseignant.

Le Conseil Municipal a donc voté l'octroi d'un budget complémentaire de 34€/ enfant ainsi que la prise en charge du matériel pédagogique de lecture.

2/ Prise en charge du remplacement d'un vidéo-projecteur à l'école du Val d'Yser :

Il s'agit ici de terminer l'équipement des classes en matière de vidéo-projection en procédant à l'acquisition de 2 appareils sur les crédits de la coopérative scolaire. Pour sa part, la commune va prendre en charge le remplacement de l'équipement de la classe de Mme Roussel, puisque la dépense d'origine avait été supportée par la commune. Les travaux pour les trois installations seront confiés à la société Avangard. La part communale s'élève à 756.70 € TTC.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour cette proposition.

3/ Tarifs accueil périscolaire 2018-2019 :

Pour la rentrée 2018-2019 une majoration de 1% (ce qui revient à augmenter le tarif d'un centime d'euro par quotient familial à part les 2 quotients familiaux les moins élevés) est proposée.

Une discussion est ouverte sur l'impact de cette augmentation selon les quotients familiaux. Par un vote à main levée, à la majorité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de l'année précédente.

4/ Convention 2018-2019 avec le Service Enfance Jeunesse :

Après la présentation du projet de convention de mise à disposition de personnel pour l'école et la restauration collective, le Conseil Municipal a voté la reconduction de cette convention pour la prochaine année scolaire et autorisé M. le Maire à la signer avec le Service Enfance Jeunesse de Ghyvelde.

5/ Contrat annuel entretien vitrerie des bâtiments communaux :

Le contrat 2017-2018 étant arrivé à échéance, il faut reconduire celui-ci pour l'entretien des vitreries des bâtiments communaux et dans les mêmes conditions (à savoir 4 passages/an).

Depuis 2016, la commune a le même devis, à savoir 5472€ /an, le Conseil Municipal est donc favorable à la reconduction de ce contrat.

6/ Convention Initiatives Rurales-Avenant bâtiment :

La convention initiale du 15/12/2017 est ajustée à une réévaluation de la tarification qui passe, pour la partie « bâtiment » à 64€/ personne et par jour soit 8 €/personne et/heure. Cette tarification sera applicable à compter du 01^{er} juillet 2018.

Monsieur le Maire rappelle la démarche faite par les communes auprès de la Communauté de Communes de l'Yser, qui a porté ses fruits puisque le Conseil communautaire a opté pour un tarif de 8€/heure au lieu de 12 € initialement prévu.

.../...

Le Conseil Municipal est donc en accord avec ce nouveau tarif et Mr le Maire peut signer l'avenant à la convention du 15.12.2017.

7/ Admission en non-valeur :

Après un nombre de relances important sans succès, le problème de non-paiement de restauration collective et périscolaire par des usagers pour un montant global de 63.55€ reste d'actualité.

Etant impuissant face à ce phénomène, le Conseil Municipal s'est donc prononcé pour l'admission en non-valeur de ce montant.

8/ Journée nationale du commerce de proximité :

La journée nationale du commerce de proximité est fixée au 13 Octobre 2018. La participation financière de la commune devrait s'élever entre 100 et 150€ HT. L'organisation sera la même que les années précédentes mais Marine Vansteenskiste, adjointe à la culture met en avant l'idée d'un petit déjeuner sur la place d'Herzeele le matin et pourquoi pas un quizz sur les commerçants, ce qui amènerait une diversité au programme de cette journée.

Le détail reste à voir lors de prochaines réunions. Le conseil municipal vote en faveur de la prise en charge financière de cette organisation.

POINTS ADMINISTRATIFS :

9/ SIDEN-SIAN : retrait de la commune de Maing :

Suite à un jugement du tribunal administratif de Lille en date du 22/11/2016, le comité syndical du SIDEN-SIAN a été amené à prendre lors de sa séance du 13/11/2017 une délibération relative au retrait du SIDEN-SIAN de la commune de MAING. (NORD)

Le Conseil Municipal a voté l'autorisation du retrait de cette commune.

10/ Maison flamande - transfert des prêts dans la nouvelle structure « Résidences Flandre Opale » :

La Maison Flamande s'est rapprochée, pour des questions économiques, juridiques et institutionnelles, de la Société Logis 62. Les deux entités assemblées porteront le nom « Les Résidences Flandre Opale » et cette fusion devrait être effective au 1^{er} Octobre 2018. La Maison Flamande devra alerter les communes sur le devenir des baux emphytéotiques signés et sur le transfert des prêts consentis au bailleur. Il n'y a aucun changement pour les projets en cours et les garanties jusqu'à présent accordées resteront maintenues.

11/ Fonction publique territoriale. Médiation préalable obligatoire :

L'article 5.IV de la loi N° 2016-1547 DU 18/11/2016 de modernisation de la justice du XX^{eme} siècle prévoit l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire pour une durée de 4 ans à compter de la promulgation de la loi sur les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation individuelle.

C'est un principe de médiation entre employeur et employés afin de trouver des accords avant d'engendrer d'éventuels soucis.

Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ne pourront participer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire que s'ils ont conclu une convention d'adhésion avec le CDG 59 avant le 01^{er} Septembre 2018.

De ce fait, le Conseil Municipal a donné son aval pour que Mr le Maire demande à signer cette adhésion.

POINTS DIVERS :

- Subvention au titre de la répartition des amendes de police : M. le Maire signale que la commission voirie a travaillé sur un projet d'installation de silhouettes Pieta et que ce dispositif doit entrer dans le cadre des thématiques retenues par le Conseil départemental du Nord. Un dossier de demande de subvention a donc été transmis en ce sens.

- En matière de voirie, un enduit gravillonnage doit être effectué sur la RD 37 en juin-juillet.

.../...

Stéphane FRANCKE, Adjoint à la voirie, signale que des travaux ont été effectués chemin de St Eloi (apport de cailloux) et rue de St Omer (gravillonnage et enrobés).

M. le Maire signale également qu'en matière de voirie, il a reçu le signalement d'un problème rue de la Gare lié au stationnement gênant sur deux emplacements. Après réflexion à ce sujet, il est décidé de demander au service technique de la CCHF la suppression pure et simple de deux emplacements de stationnement.

José NEIRYNCK, Adjoint aux bâtiments fait part du démarrage de travaux en EP : Rue des Colombes, rue de la Petite maison bleue, rue de Wylder et rue du St Sacrement, les travaux de tranchée ont démarré en vue de l'installation du nouvel éclairage public (LED). Les mâts devraient arriver prochainement et pourraient être mis en place pour la rentrée de septembre.

Les travaux de raccordement de l'église pour le nouveau mode de chauffage et le parafoudre seront terminés prochainement.

Le remplacement d'une série de portes à l'école du Val d'Yser est programmé pour les vacances d'automne.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant du Conseil départemental du Nord (M. Valois, Vice-Président en charge de la ruralité) signalant la mise en œuvre d'une enquête de trois semaines auprès des habitants des territoires ruraux visant à appréhender les besoins de mobilité afin de proposer des solutions concrètes et adaptées. En effet, des difficultés sociales sont parfois décelées notamment pour les ménages ne disposant pas de véhicule particulier.

M. le Maire signale que Flandre Optique sera présent dans plusieurs communes du secteur, dont Herzelee, à raison d'un après-midi avec un véhicule équipé pour les différents besoins de la population en matière d'optique. Un planning est à la disposition du public en mairie.

Travaux de bâtiments : Le chantier de construction du bâtiment de stockage suit son cours dans de très bonnes conditions et devrait être terminé pour mi-septembre.

Côté église, l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la toiture est lancé, les offres doivent être déposées pour le vendredi 13 juillet. Mme Vanhersel, conseillère régionale, rappelle que ce dossier passe en commission subvention le mercredi 4 juillet.

M. le Maire fait part de la visite qu'il a reçu de M. Jean-Claude Dequidt, torréfacteur à Wormhout, qui lui a soumis l'idée de créer un géant à Herzelee, projet qu'il soutiendrait financièrement. Ce projet demande de la réflexion (création d'une association pour le gérer, mise en place d'un sondage afin de susciter du bénévolat). Ce sujet sera revu lors des prochaines séances afin d'évoquer le thème, le nom, etc.

Marine VANSTEENKISTE fait part de la reconduction de l'adhésion au réseau « Village patrimoine » qui nécessite une réflexion de la part de la commune. En effet, il nous manque des guides patrimoine pour faire vivre pleinement le réseau d'Herzelee. Marine VANSTEENKISTE rencontre prochainement les techniciennes de la CCHF chargées de ce dossier et verra si éventuellement, un report d'un an est envisageable.

Vincent DEMEY, Adjoint aux fêtes, relate un bilan très positif de la fête des associations du 9 juin dernier, qui a suscité de très nombreux retours favorables. Il évoque la ducasse du mois de septembre, pour laquelle il attend les devis de quelques animations.

M. Demey fait également part de son souhait de quitter sa mission d'administrateur du SSIAD à l'ADMR de Wormhout. Il sollicite son remplacement par un membre du conseil municipal. Mme Brigitte Dequidt le remplacera à ce poste.

La séance est levée à 21 h 15.